

## Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

### Réforme des institutions démocratiques



Études des crédits  
2016-2017

---

**SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

---

## **Section 1 – Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle**

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2015-2016 :
  - a) les endroits et dates de départ et de retour;
  - b) la copie des programmes et rapports de mission;
  - c) les personnes rencontrées;
  - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
  - e) le nom des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
  - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
  - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
    - les détails de ces ententes;
    - les résultats obtenus à ce jour.
  - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
  - i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

Aucune dépense pour des voyages hors Québec.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 18).

---



2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2015-2016 :
  - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
  - b) les coûts ventilés;
  - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
  - d) pour les organismes, le nom et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Aucune dépense pour des voyages ou des déplacements en avion ou en hélicoptère.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17).

---



3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
  - a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
  - b) le nom des firmes de publicité retenues;
  - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
  - d) le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
  - e) le but visé par chaque dépense;
  - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
  - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Aucune dépense en publicité.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24).

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le Ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié);
- g) la liste et le nom des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse.

---



5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le Ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations, ventilés par catégorie.

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communication;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et le nom des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations, ventilés par catégorie.

Aucune dépense.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

---



6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Aucune dépense en communication.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

---



7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant :
- le nom du professionnel ou de la firme;
  - le nom de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
  - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
  - la date d'octroi du contrat;
  - le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
  - l'échéancier;
  - dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2015-2016, en indiquant :

- le nom du professionnel ou de la firme;
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date d'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Aucun contrat pour le cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

**Pour le programme 06, élément Réforme des institutions :**

Dépenses 2015-2016		
Barreau du Québec	Contrat de gré à gré approvisionnement Deux avis de cotisation annuelle	3 733,12 \$
Impact Conseil	Contrat de gré à gré services professionnels Analyse d'impact règlementaire	10 000 \$
<b>Total</b>		<b>13 733,12 \$</b>

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>



8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- le nombre d'autorisations;
- le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- le montant accordé;
- les motifs de la demande;
- tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun contrat (donc aucun coût additionnel)

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>



9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- la liste des soumissions et le montant de chacune;
  - la grille d'évaluation des soumissions;
  - la justification du choix du soumissionnaire retenu;
  - le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
  - le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Aucun appel d'offres public

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>.

---



10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant, pour chaque contrat :
- le nom du professionnel ou de la firme;
  - le nom de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
  - le coût;
  - l'échéancier;
  - dans le cas d'un octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.

---



11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016 :
- liste de toutes les ressources œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
  - le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale);
  - le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
  - le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
  - une description de son mandat;
  - la date de début de son contrat;
  - la date prévue de fin de son contrat;
  - sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

---



12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- le nom du projet;
  - la nature du projet;
  - l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
  - le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
  - les plus récentes évaluations du coût du projet;
  - les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
  - l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
  - les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
  - le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
  - le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
  - le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
    - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
  - indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Aucun projet de développement informatique de plus de 100 000 \$



13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
- la photocopie;
  - le mobilier de bureau;
  - l'ameublement;
  - la décoration et l'embellissement;
  - le distributeur d'eau de source;
  - le remboursement des frais de transport;
  - le remboursement des frais d'hébergement;
  - le remboursement des frais de repas;
  - le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
  - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
    - au Québec;
    - à l'extérieur du Québec.

<b>Dépenses 2015-2016</b>	
<b>Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques</b>	<b>Montant (\$)</b>
Location photocopieur + photocopies : en couleur et en noir et blanc	3 934,52
Cartouches d'impression (imprimantes)	655,89
Impression photocopies (CSPQ, Copie de la Capitale, Copiexpress)	1 488,54
Mobilier de bureau	766,50
Eau de source	31,60
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	670,67
Formation, congrès, perfectionnement	35,00
<b>Total</b>	<b>7 582,72</b>

<b>Dépenses 2015-2016</b>	
<b>Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques</b>	<b>Montant (\$)</b>
Location photocopieur + photocopies : en couleur et en noir et blanc	--
Cartouches d'impression (imprimantes)	--
Impression photocopies (CSPQ, Copie de la Capitale, Copiexpress)	--
Mobilier de bureau	--
Eau de source	--
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	59,33
Formation, congrès, perfectionnement	--
<b>Total</b>	<b>59,33</b>

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (iPad ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

<b>Dépenses 2015-2016</b>	
<b>Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques</b>	
<b>Inventaire : 1 iPhone, 2 iPad, 1 portable</b>	
<b>Coût d'utilisation iPad</b>	<b>440 \$</b>
<b>Coût d'utilisation iPhone</b>	<b>391,35 \$</b>
<b>Total</b>	<b>831,35 \$</b>

<b>Dépenses 2015-2016</b>	
<b>Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques</b>	
<b>Inventaire : 5 portables, 4 iPad, 5 iPhone</b>	
<b>Coût d'utilisation iPad</b>	<b>198,14 \$</b>
<b>Coût d'utilisation iPhone</b>	<b>653,16 \$</b>
<b>Total</b>	<b>851,30 \$</b>

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).



15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures

- supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
  - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
  - h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
  - i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
  - j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
  - k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
  - l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
  - m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
  - n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
  - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires;
  - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
-

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;

35 ans et plus														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	%Homme	Femme	%Femme	ne handicapé	ne handicapée	anglophone	anglophone	autochtone	autochtone	communautaire	communautaire
Emplois supérieurs	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	5	71,43%	2	40,00%	3	60,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	40,00%
Fonctionnaires	2	28,57%	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>100,00%</b>	<b>2</b>	<b>28,57%</b>	<b>5</b>	<b>71,43%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>2</b>	<b>28,57%</b>

- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;

Moins de 35 ans														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	%Homme	Femme	%Femme	ne handicapé	ne handicapée	anglophone	anglophone	autochtone	autochtone	communautaire	communautaire
Emplois supérieurs	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Fonctionnaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

MALADIES													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total	
Emplois supérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cadres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Professionnels	4,50	5,41	1,00	3,50	2,00	4,86	1,50	3,00	2,00	2,00	1,24	31,01	
Fonctionnaires	2,00	3,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,47	1,00	0,00	4,00	2,83	17,29	
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>6,50</b>	<b>8,41</b>	<b>3,00</b>	<b>3,50</b>	<b>3,00</b>	<b>5,86</b>	<b>1,97</b>	<b>4,00</b>	<b>2,00</b>	<b>6,00</b>	<b>4,07</b>	<b>48,30</b>	

- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

	MALADIES						VALEUR ESTIMÉE					
	Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +		Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	
Cadres et TES	0	0	0	0	0		Emplois supérieurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	3	2	1	0	0		Professionnels	(3 054,59) \$	243,55 \$	3 262,21 \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	1	2	0	0	0		Fonctionnaires	(1 129,49) \$	309,71 \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0		Étudiants et stagiaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0		Autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>Total</b>	<b>(4 184,08) \$</b>	<b>553,26 \$</b>	<b>3 262,21 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;

		HEURES												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres et TES	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	7,50	17,25	46,00	0,00	0,00	0,00	3,50	5,75	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
	Total	7,50	17,25	46,00	0,00	0,00	0,00	3,50	5,75	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
Fonctionnaires	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	8,50	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,50
	Total	8,50	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,50
Étudiants et stagiaires	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	16,00	20,25	46,00	0,00	0,00	0,00	3,50	5,75	0,00	0,00	0,00	0,00	91,50
	Total	16,00	20,25	46,00	0,00	0,00	0,00	3,50	5,75	0,00	0,00	0,00	0,00	91,50

		MONTANT												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres et TES	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	258,30 \$	591,45 \$	2 015,16 \$	- \$	- \$	- \$	120,54 \$	206,14 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 191,59 \$
	Total	258,30 \$	591,45 \$	2 015,16 \$	- \$	- \$	- \$	120,54 \$	206,14 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 191,59 \$
Fonctionnaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	351,05 \$	123,90 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	474,95 \$
	Total	351,05 \$	123,90 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	474,95 \$
Étudiants et stagiaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	609,35 \$	715,35 \$	2 015,16 \$	- \$	- \$	- \$	120,54 \$	206,14 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 666,54 \$
	Total	609,35 \$	715,35 \$	2 015,16 \$	- \$	- \$	- \$	120,54 \$	206,14 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 666,54 \$

- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

VACANCES													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total	
Emplois supérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cadres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Professionnels	1,00	1,00	5,00	25,00	51,50	1,50	2,00	0,00	11,00	18,00	2,00	118,00	
Fonctionnaires	0,00	0,00	2,00	15,00	12,00	1,00	0,00	19,00	13,00	1,00	0,00	63,00	
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>7,00</b>	<b>40,00</b>	<b>63,50</b>	<b>2,50</b>	<b>2,00</b>	<b>19,00</b>	<b>24,00</b>	<b>19,00</b>	<b>2,00</b>	<b>181,00</b>	

- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

	VACANCES						VALEUR ESTIMÉE					
	Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +		Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	
Cadres et TES	0	0	0	0	0		Cadres et TES	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	1	5	0	0	0		Professionnels	(3 699,08) \$	2 160,12 \$	- \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	1	2	0	0	0		Fonctionnaires	(464,35) \$	516,18 \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0		Étudiants et stagiaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0		Autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>Total</b>	<b>(4 163,42) \$</b>	<b>2 676,31 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits**

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

**En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.**

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

Au 29 février 2016						
Catégorie d'emploi	Total	Cadres et TES	Professionnels	Fonctionnaires	Étudiants et stagiaires	Autres
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0
Capitale-Nationale	7	0	5	2	0	0
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	0	0	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madele	0	0	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0
Mauricie	0	0	0	0	0	0
Montérégie	0	0	0	0	0	0
Montréal	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0	0	0
Saguenay- Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0
Moncton	0	0	0	0	0	0
Ottawa	0	0	0	0	0	0
Toronto	0	0	0	0	0	0
Vancouver	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

	CGRH		Professionnel		Ingénieurs		Horaire majoré	Hors échelle
	Expert	Émérite	Expert	Émérite	Expert	Émérite		
Total	0	0	0	2	0	0	4	0

- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires;

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raison du départ.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**



16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2015-2016 seulement.**

- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

**Un départ à la retraite en 2015-2016. Poste régulier remplacé.**

- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraite qui seront versées;

**Aucun départ à la retraite de prévu pour 2016-2017**

- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

**Aucun retraité engagé par contrat.**



17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2015-2016 en indiquant pour chacun d'eux :
- l'emplacement de la location;
  - la superficie totale pour chaque local loué;
  - la superficie totale réellement occupée;
  - la superficie inoccupée;
  - le coût de location au mètre carré;
  - le coût total de ladite location;
  - les coûts d'aménagement, de rénovations réalisés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
  - la durée du bail;
  - le propriétaire de l'espace loué;
  - le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

<b>2015-2016</b>				
<b>Accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques</b>				
<b>Espaces occupés</b>	<b>Superficie totale</b>	<b>Durée du bail</b>	<b>(\$)</b>	<b>Propriétaire</b>
Bureau du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques 875, Grande Allée Est, H3.501	439,52 m <sup>2</sup>	Entente d'occupation avec la SIQ. C'est la SQI qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	96 547,20	SQI
Bureau de la Direction à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels 875, Grande Allée Est, H3.243	303,52 m <sup>2</sup>		66 673,20	
Aucun aménagement et rénovation				
<b>Total</b>			<b>163 220,40</b>	

<b>2015-2016</b>				
<b>Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques</b>				
<b>Espaces occupés</b>	<b>Superficie totale</b>	<b>Durée du bail</b>	<b>(\$)</b>	<b>Propriétaire</b>
Bureau du cabinet 875, Grande Allée Est, H5.725	532,58 m <sup>2</sup>	Entente d'occupation avec la SIQ. C'est la SQI qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	9 749,05	SQI
Bureau du cabinet 770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal	191,47 m <sup>2</sup>		31 décembre 2017	
Aucun aménagement et rénovation				
<b>Total</b>			<b>9 749,05</b>	

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27).



18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la Direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
- la ou les dates des travaux;
  - les coûts;
  - le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Aucun coût enregistré au moment de la dernière fermeture mensuelle disponible lors de la confection des présents cahiers.

---



19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :
- la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
  - le titre de la fonction;
  - l'adresse du port d'attache;
  - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
  - la prime de départ versée, le cas échéant;
  - le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
  - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
  - la description de tâches;
  - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016;
  - le nombre total d'employés au cabinet;
  - la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016;
  - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
  - s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*

MEMBRES DU PERSONNEL	TITRE DE LA FONCTION	PORT D'ATTACHE
Beauvais, Joanne	Directrice de cabinet	Montréal
Coelho Marques, Eugénia Maria Lopes	Adjointe administrative	Montréal
DeBrosse, Dominique	Attachée politique	Montréal
Hasanova, Makka	Adjointe administrative	Montréal
Parent, Patrick-Emmanuel	Attaché de presse	Montréal
Rajotte, Martine	Attachée politique	Québec

**En date de la dernière fermeture mensuelle disponible, la dépense probable au titre de la rémunération pour le personnel du cabinet est de 64,6 k\$ en 2015-2016.**

---



20. Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
  - la circonscription électorale;
  - le montant attribué;
  - le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Aucune somme versée à même le budget discrétionnaire.

---



21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- le nom de la personne;
  - le poste occupé;
  - le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
  - l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
  - la date de l'assignation hors structure;
  - la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Aucun poste hors structure

---



22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- le poste initial;
  - le salaire;
  - le poste actuel, s'il y a lieu;
  - la date de la mise en disponibilité;
  - les prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

---



23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
  - prévisions pour 2016-2017;
  - par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

---



24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- le nom de la personne;
  - le poste occupé et le nom de l'organisme;
  - le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
  - l'assignation initiale;
  - l'assignation actuelle;
  - la date de l'assignation hors structure;
  - la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucune affectation à un autre organisme public, etc.

---



25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2015-2016, en précisant pour chaque abonnement :
- coût de chacun;
  - le fournisseur;
  - la nature du service.

Ventiler le montant total par catégorie.

**Aucune dépense pour le cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques.**

**Pour le Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques :**

Dépenses 2015-2016	Montants (\$)
Publication Québec (CSPQ)	1 132,20
Abonnement : publication QC-Légis (CSPQ)	795,00
Achat de livres	80,40
Journaux électroniques et abonnements	1 391,19
SOQUIJ (banques de données – frais de code d'accès)	279,00
<b>Total</b>	<b>3 677,79</b>



26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

**Aucune dépense.**



27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :
- le nom du site Web;
  - le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
  - les coûts de construction du site;
  - les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
  - les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
  - la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
  - la fréquence moyenne de mise à jour;
  - le responsable du contenu sur le site.

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.**



28. Nominations, pour 2015-2016, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :
- la liste;
  - le nom de la personne;
  - les mandats de chacune de ces personnes;
  - le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
  - le résultat du travail effectué;
  - les échéances prévues;
  - les sommes impliquées.

**Veillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.**



29. Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

**Aucune visite ou rencontre ministérielle.**

---



30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

**L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et organismes.**

---



31. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
- e) l'objet;
- f) les dates.

**Veillez-vous référer aux questions 1 et 2 des renseignements généraux.**

---



32. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

---



33. La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

---



34. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



35. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017.

**L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et des organismes.**

---



36. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



37. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucune somme et aucune prévision.

---



38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) le montant total des primes au rendement et des bonis.

Corps d'emploi	Montants (\$)
Emplois supérieurs	--
Cadres	--
Professionnels	1
Fonctionnaires	--
Étudiants et stagiaires	--
Autres	--
<b>Total</b>	<b>2 128,42 \$</b>

---



39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

**2015-2016 : aucune prime de départ.**

---



40. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

41. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
  - fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

**Il n'y a pas de cadres, de dirigeants ou de sous-ministres qui reçoivent une rémunération sans exercer de fonction.**

---



42. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :
- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
  - fournir la liste des salaires versés.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et les organismes.**

---



43. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

**Aucun mandat.**

---



44. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.**

---



45. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



46. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



47. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



48. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et les organismes pour l'année 2015-2016 seulement.**

---



49. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord en 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et les organismes pour l'année 2015-2016 seulement.**

---



50. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.**

---



51. Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.**

---



52. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).**

---



53. Liste des aides financières accordées en vertu du programme financé par le Fonds des ressources naturelles.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.**

---



54. Liste des aides financières accordées en vertu du programme financé par le Fonds du Plan Nord.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.**

---



55. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publics, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoirs.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si le ministère ou organisme rend ou non lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

---



56. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 :

- a) la dépense totale (opération et capital);

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.**

- b) les grands dossiers en cours;

**Les informations sont disponibles au tableau de bord :** <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.ac.ca/>

- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

**Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements généraux.**

---



57.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) la masse salariale;

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

**Aucune indemnité de retraite.**

---



58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) le taux d'absentéisme.

**Veillez vous référer aux réponses aux sous-questions c) et f) de la question 15 des renseignements généraux.**

---



59. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



60. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

**L'information sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et des organismes.**

---



61. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 et **2015-2016** en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.**

---



62. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnelles auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadre, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

Dépenses 2015-2016		
Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques		
Barreau du Québec	Deux avis de cotisation	3 733,12 \$

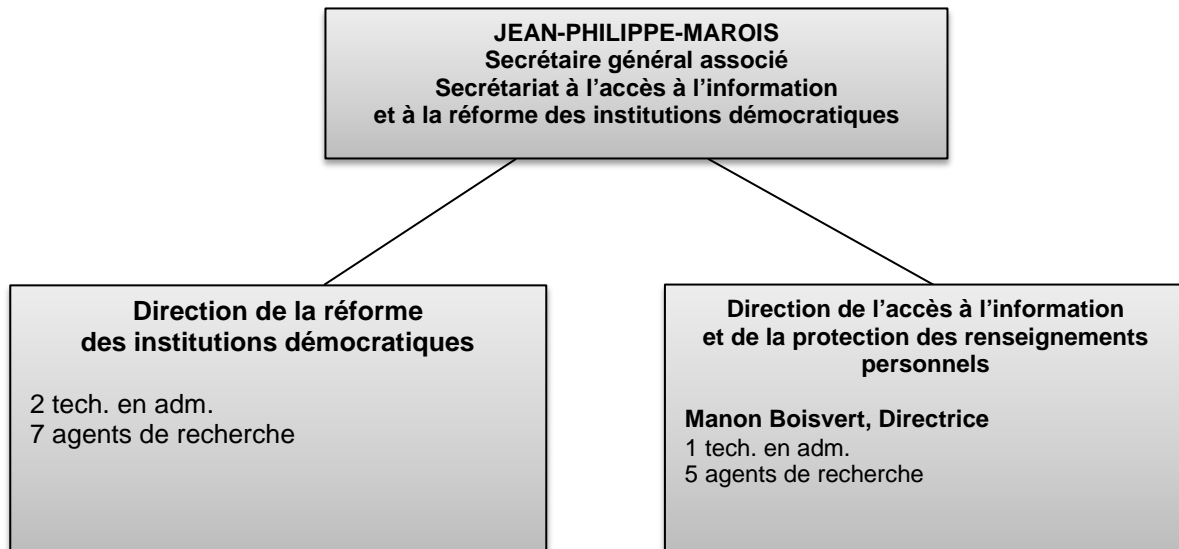
---

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

---

## **Section 2 - Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

1. Organigramme complet du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID), en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques  
Ministère du Conseil exécutif  
875, Grande Allée Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y8  
Téléphone : 418 528 8024  
Télécopieur : 418 528-8094

---



2. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat, traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

**Aucun contractuel.**

---



3. Copie des notes, mémos, opinions, études, mémoires et de tout autre document produit par le SAIRID, ou à l'externe mais à sa demande, ou à propos desquels le Secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations concernant, notamment, le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, les suites à donner aux recommandations de la Commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la constructions (CEIC).. Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.**

---



4. La ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016 par le SAIRID pour toute note, mémo, opinion, étude, mémoire et de tout autre document produit à l'interne ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le Secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations concernant, notamment, le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, les suites à donner aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC).

**Pour 2015-2016 : 1 contrat à l'externe.**

**Mandat donné à Impact Conseil pour analyse d'impact réglementaire.  
Montant : 10 000 \$.**

---



5. La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2015-2016, dont a fait partie le SAIRID avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

PÉRIODE 2015-04-01 À 2016-03-31 - LISTE DES COMITÉS-AIPRP <sup>1</sup>					
GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	APPORTS DU SAIRID	DATE DES RENCONTRES
Groupe de travail sur le suivi des recommandations de la CEIC.	Coordonner la réponse gouvernementale aux recommandations de la CEIC.	MJQ.	MJQ, SCT, MAMOT, MTMDDET, MDDELCCC, MEES, MERN, MTESS, MFQ, ARQ, RBQ, CCQ, OPQ.	Participer aux réunions et mettre en œuvre les recommandations portant sur le financement des partis et l'éthique.	2016-01-12 2016-02-03 2016-03-15
Groupe de travail interministériel sur le cadre de référence gouvernemental sur la participation publique.	Élaboration d'un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique.	SAIRID.	MDDELCC, MSSS, MAMOT, SCT, MERN, MCE (deux représentants du SAIRID et un du SCG).	Coordonner et préparer des documents relatifs à l'élaboration du Cadre de référence.	2015-08-11 2015-09-09 2015-10-08 2015-12-10 2016-02-04
Comité ministériel sur la sécurité de l'information et sur la protection des renseignements personnels (CMSIPRP).	Soutenir le secrétaire général et greffier du MCE dans l'exercice de ses responsabilités et obligations en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.	Secrétaire général et greffier du MC (président du comité).	<u>Membres permanents (gestionnaires)</u> : Représentant de la DAIPRP du SAIRID, responsable organisationnelle de la sécurité de l'information et de la sécurité physique, responsable de la sécurité informatique et de la gestion documentaire, secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois supérieurs et responsable de la vérification interne.  <u>Deux membres provisoires</u> : Détenteurs de l'information (SAJ et SAIC).	Participer aux réunions et conseiller en matière d'orientations relatives à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.	2015-05-29 <sup>2</sup>
Comité de gouvernance du gouvernement ouvert.	Proposer au Conseil des ministres les orientations gouvernementales en matière de gouvernement ouvert. Approuver le plan d'action et les	Dirigeant principal de l'information, SCT.	Secrétaire général associé, SAIRID, dirigeant principal de l'information, SCT, Secrétaire général associé et SCG.	Participer aux réunions et à la définition des orientations et des actions gouvernementales en matière de gouvernement ouvert.	2015-04-17

<sup>1</sup> Il n'y a pas de budget alloué par le SAIRID à ces activités.

<sup>2</sup> Réunion du sous-comité sur la protection des renseignements personnels

	documents de nature stratégique, coordonner la mise en œuvre du plan d'action, mobiliser les partenaires et assurer le suivi de l'atteinte des résultats.				
Comité de mise en œuvre du gouvernement ouvert.	Assurer la mise en œuvre et le déploiement du gouvernement ouvert.  Soutenir le Comité de gouvernance du gouvernement ouvert.	Direction de la vision et des orientations numériques, SCT.	Gestionnaires du SAIRID, SCT et SCG.	Participer aux réunions et à la planification des actions gouvernementales en matière de gouvernement ouvert.	2016-04-03
Groupe de travail sur la recherche et la Loi sur l'accès.	Proposer des mesures visant à simplifier l'autorisation à des renseignements personnels à des fins de recherche.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Quatre représentants du SAIRID, 2 représentants du Scientifique en chef, 2 représentants de la CAI, trois représentants de la RAMQ, un représentant de l'ISQ, un représentant du SCT, un chercheur et un représentant des patients.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2016-02-18 2016-03-17
Comité permanent du réseau des responsables sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (SAIRID).	Offrir un soutien au SAIRID quant à la structuration des activités du Réseau des responsables en accès à l'information et en PRP (AIPRP) et collaborer aux travaux sur la 5 <sup>e</sup> Révision quinquennale de la LAI.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	14 membres du Réseau des responsables de l'AIPRP : MDDELCC, CEST, MAPAQ, MAMOT, MELS, MERN, CNT, OPC, MESRST, CARRA, BANQ, AMF, ISQ et Tourisme Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis..	2015-03-26*
Table interministérielle sur la Révision quinquennale de la Loi sur l'accès et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.	Offrir un soutien au SAIRID quant aux modifications à apporter à la Loi sur l'accès, au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la PRP et au Règlement sur les frais exigibles.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	13 responsables de l'AIPRP provenant des organisations suivantes : MSSS, RQ, MESS, CSST, MCC, MSP, OPQ, SCT, MTQ, RAMQ, SAAQ, MJQ et RRQ.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-03-26*
Comité d'arrimage - Orientations gouvernementales en infonuagique.	Élaborer des orientations gouvernementales en infonuagique.	Direction de la vision et des orientations numériques, Sous-secrétariat du Dirigeant principal de l'information du	Deux représentants du SAIRID, un représentant du MRIF, un représentant de la CAI et un représentant du	Représenter le SAIRID lors des rencontres du comité et conseiller le SCT afin d'assurer que les exigences de PRP et d'autres	2015-05-12 2015-05-13 2015-06-02 2015-06-25 2016-03-29

		SCT.	SCT.	renseignements de la Loi sur l'accès sont prises en compte lors de l'élaboration des orientations en infonuagique.	
Comité d'arrimage en sécurité de l'information.	Proposer des dispositions à intégrer dans la Loi sur l'accès pour obliger les organismes publics à gérer de façon transparente les incidents de sécurité.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Trois représentants des organismes suivant : CAI, SAIRID et SCT.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-05-26 2015-07-07 2016-03-29
Comité de travail sur la diffusion proactive de l'information.	Élaborer les documents de soutien visant à mettre en œuvre la diffusion proactive.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Un représentant du SAIRID, un du Secrétariat du Conseil du trésor et un du Secrétariat à la communication gouvernementale.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-06-15 2015-06-30 2015-07-30 2016-01-06 2016-01-19 2016-02-10 2016-02-29 2016-03-24
Comité de travail sur la gestion de l'information.	Soutenir la diffusion proactive par la conception de bonnes pratiques relatives à la gestion documentaire.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Un représentant du SAIRID, un du Groupe d'experts en gestion documentaire et un de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-08-14 2015-09-22 2015-11-24 2016-02-04 2016-03-08
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur municipal.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2015-06-01 2015-09-15 2015-10-26 2015-11-20 2016-01-25 2015-03-22
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2015-04-02
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de la santé et des services sociaux.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2016-02-02 2016-03-18
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur des ordres professionnels.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2015-04-28 2015-10-29

Groupe de travail SAIRID-MDDELCC.	Examiner les possibilités d'ouverture additionnelle de l'accès aux documents en vertu des articles 41.1 de la Loi sur l'accès et des articles 118.4 et 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.  Documenter les développements mondiaux en matière de transparence pour les renseignements environnementaux.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID et deux représentants du MDDELCC.	Coordonner le groupe de travail, documenter et analyser.	2015-10-19 2016-02-16 2016-03-24
-----------------------------------	--	---	--	--	--



6. La liste des rencontres du comité consultatif du Directeur général des élections (DGE) en 2015-2016, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2016-2017.

**Il y a eu une rencontre le 27 mai 2015. Le calendrier pour 2016-2017 n'est pas encore déterminé.**



7. La liste des mandats qui ont été confiés au DGE et à la Commission de la représentation électorale.

**Aucun mandat n'a été confié au DGE ni à la Commission de la représentation électorale.**



8. Indiquer, en 2015-2016, pour le SAIRID :
- a) le nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
  - b) la liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
  - c) les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;
  - d) la liste des participants à des colloques, à des congrès et les coûts afférents.

**Veillez-vous référer à la question 13 des renseignements généraux de l'opposition.**



9. L'information financière de 2015-2016, ventilée pour chaque événement auquel a participé un membre du SAIRID au Québec et à l'extérieur, en indiquant le lieu, l'événement, les dates, les personnes du SAIRID présentes et, le cas échéant, du cabinet ministériel, en ventilant le montant par : frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation (inscription ou autre).

**Veillez vous référer à la question 13 des renseignements généraux de l'opposition.**



10. Indiquer les sommes dépensées pour 2015-2016 par le SAIRID pour l'informatique et les technologiques de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

**Aucune somme dépensée en 2015-2016 pour le Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.**

11. La ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016 par le SAIRID afin de créer un cabinet ministériel à la suite du remaniement de janvier 2016.

**Veillez vous référer aux questions 17,18 et 19 des renseignements généraux de l'opposition.**

---

#### **COMMISSAIRE AU LOBBYISME**

---

143. Nombre de poursuites intentées par le DPCP à la suite des vérifications du Commissaire au lobbyisme, depuis 2009-2010 et jusqu'à la dernière année financière, par secteur visé par la loi :

- a) effectuées à la suite d'une plainte;
- b) effectuées de la propre initiative du Commissaire.

Indiquer, pour chacun des secteurs visés par la loi :

- a) l'objet de la poursuite;
- b) le résultat de la poursuite;
- c) les suites apportées.

**Le Commissaire au lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

---



144. Nombre d'enquêtes effectuées, depuis 2009-2010 et jusqu'à la dernière année financière, par secteur visé par la loi :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer :

- a) l'objet de l'enquête;
- b) le résultat de l'enquête;
- c) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP;
- d) le nombre de dossiers en cours devant les tribunaux;
- e) le nombre de dossiers dans lesquels la ou les personnes physiques ou morales ont plaidé coupable;
- f) le nombre de dossiers dans lesquels la ou les personnes physiques ou morales ont été déclarées coupables;
- g) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP n'ayant pas fait l'objet d'une poursuite;
- h) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP, dont le délai était prescrit lors de la transmission par la commission;
- i) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP, dont le délai a été prescrit pendant l'analyse du dossier par le Procureur général ou le DPCP;
- j) copie des rapports d'enquête dont les délais sont prescrits.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

---



145. Depuis 2009-2010 jusqu'à ce jour, la liste des avis demandés au Commissaire au lobbyisme par un ministre, un organisme ou un cabinet ministériel. Fournir également une copie de chacun de ces avis et préciser tout secteur visé par la loi.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

---



146. Liste des études commandées à l'interne ou à l'externe durant l'exercice financier 2015-2016, incluant :
- a) les coûts;
  - b) une copie des soumissions;
  - c) une copie des études;
  - d) le nom de la firme ou de l'individu ayant obtenu le mandat;
  - e) une copie du contrat.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

---

SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE  
DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

---

**SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

93. Dépôt du plan financier (budget des dépenses par activité) et stratégique de ce portefeuille pour l'année 2015-2016.

Conseil exécutif

**Programme 6  
Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques**

Éléments	Budget de dépenses 2016-2017	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2016-2017	Crédits 2015-2016
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques	814,2	-	-	-	814,2	-
2. Commission d'accès à l'information	5 979,7	155,0		99,1	5 923,8	5 853,0
3. Réforme des institutions démocratiques	1 240,5	-		-	1 240,5	1 126,9
4. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	798,8	-		-	798,8	789,4
	8 833,2	155,0		99,1	8 777,3	7 769,3
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 1					9,6	-
Crédit à voter					8 767,7	7 769,3

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, d'assurer un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2016-2017	2015-2016
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	500,0	4 854,9	919,8	635,9	6 910,6	6 315,9
Fonctionnement	259,6	1 124,8	320,7	162,9	1 868,0	1 508,4
Transfert	54,6	-	-	-	54,6	-
	814,2	5 979,7	1 240,5	798,8	8 833,2	7 824,3
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations tangibles	-	62,0	-	-	62,0	62,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	37,1	-	-	37,1	38,0
	-	99,1	-	-	99,1	100,0



94. Liste et copie des notes, avis, opinions études ou mémorandums produits par le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques ou commandés à l'externe.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.**



95. La liste des rencontres de la Commission de la représentation électorale du DGEQ en 2015-2016, incluant les dates, les lieux, les ordres du jour, les objets et les personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2016-2017.

**Le Secrétariat ne participe pas à ces rencontres.**



96. Liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale pour 2015-2016. Prévisions pour 2016-2017.

**Aucun mandat n'a été confié au Directeur général des élections ni à la Commission de la représentation électorale en 2015-2016. Le calendrier n'est pas encore déterminé pour 2016-2017.**

---



97. Détail des programmes abolis ou dont le financement a été réduit en 2015-2016 par rapport à 2014-2015.

**Aucun programme aboli.**

---



98. Pour chacune des élections partielles ayant eu lieu en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, coût total ventilé par les différents postes budgétaires appropriés (salaires, locaux, équipements, remboursement des dépenses effectué à chacun des partis politiques, autres dépenses administratives, etc.).

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



99. Coût total des élections municipales en 2013, par municipalité, et de toute élection municipale partielle en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



100. Liste de tous les appels d'offres lancés par le Directeur général des élections en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Liste des organismes soumissionnaires et copie des soumissions.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



101. Liste des appels d'offres annulés par le Directeur général des élections en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les raisons justifiant les annulations.

- a) copie des soumissions;
- b) firme ou individu ayant obtenu le contrat ou le mandat;
- c) copie du contrat.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



102. Nombre total d'infractions émises par le DGEQ en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Ventiler par parti politique.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



103. Nombre total d'infractions émises pour financement illégal en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les sommes totales impliquées (en terme de montant fraudé). Ventiler par parti politique.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



104. Nombre d'infractions émises par le DGEQ en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Ventilé par parti politique.
- a) à la suite d'une plainte;
  - b) de la propre initiative du DGEQ.

Indiquer pour chacune des infractions :

- a) le nom de l'individu ou de l'organisme visé;
- b) son affiliation partisane;
- c) l'objet de l'infraction;
- d) le résultat de l'infraction (verdict de culpabilité);
- e) le montant d'amende octroyé, si l'individu ou l'organisme a plaidé coupable ou a été reconnu coupable.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---

#### **COMMISSAIRE AU LOBBYISME**

---

145. Nombre de poursuites intentées par le DPCP à la suite des vérifications du Commissaire au Lobbyisme, par secteur visé par la Loi et effectuées en 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :
- a) à la suite d'une plainte;
  - b) de la propre initiative du Commissaire.

Indiquer pour chacun des secteurs visés par la loi :

- a) l'objet de la poursuite;
- b) le résultat de la poursuite;
- c) les suites accordées.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

---



146. Nombre d'enquêtes effectuées, par secteur visé par la Loi, en 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016:

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer :

- a) l'objet de l'enquête;
- b) le résultat de l'enquête;
- c) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP;
- d) le nombre de dossiers en cours devant les tribunaux;
- e) le nombre de dossiers où la ou les personnes physiques ou morales ont plaidé coupables;
- f) le nombre de dossiers où la ou les personnes physiques ou morales ont été déclarées coupables;
- g) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP n'ayant pas fait l'objet de poursuite;
- h) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP et dont le délai était prescrit lors de la transmission par la Commission;
- i) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP et dont le délai a été prescrit pendant l'analyse du dossier par le Procureur général ou DPCP;
- j) Copie des rapports d'enquêtes dont les délais sont prescrits.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



147. La liste et une copie de tous les avis demandés au Commissaire au Lobbyisme par un ministère, un organisme ou un cabinet ministériel et tout secteur visé par la Loi pour 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



148. Pour 2014-2015 et 2015-2016, nombre de lobbyistes inscrits au registre, ventilé par type de lobbyiste et par ville et/ou région administrative.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**

---



149. Liste des études commandées à l'interne ou à l'externe durant l'exercice financier 2014-2015 et 2015-2016 :

- a) liste et coût;
- b) copie des soumissions;
- c) copie des études;
- d) firme ou individu ayant obtenu le mandat;
- e) copie du contrat.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.**